



Relais Petite Enfance « A Petits Pas »

A Petits Mots

« Meilleurs vœux à toutes ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année qui démarre.

Bon mois de janvier/ février à toutes et tous. »

Marie-Laure Souvignet

Relais Petite Enfance du Pays de Paulhaguet

Marie-Laure Souvignet

1 Rue du Collège

43230 Paulhaguet

07.88.73.67.96.

rpepaysdepaulhaguet@gmail.com



Sommaire

Calendrier du mois 1

Le CMG 2

Le brossage des dents chez le jeune enfant 3-4

Activités 5

Janvier - Février 2016



Mardi 5 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 7 janvier :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 8 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le mardi 12 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 14 janvier :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 15 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le mardi 19 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 21 janvier :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 22 janvier :
Inter-relais avec Langeac à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le mardi 26 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 28 janvier :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 29 janvier :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le mardi 2 février :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 4 février :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 5 février :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le mardi 9 février :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le jeudi 11 février :
Animation à Saint Georges d'Aurac de 9 à 11h

Le vendredi 12 février :
Animation à Paulhaguet de 9 à 11h30

Le Relais sera fermé durant les vacances d'hiver, les permanences du mercredi seront maintenues.

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) :

Vous faites garder votre (ou vos) enfant(s) de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche. Le complément de libre choix du mode de garde en présence d'un enfant né ou adopté à compter du 1^{er} avril 2014.

Conditions d'attribution :

- Vous remplissez les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.
- Vous devez avoir une activité professionnelle.
- Si vous avez recours à une assistante maternelle, elle doit être agréée par les services de la PMI.
- Son salaire brut ne doit pas dépasser 48,35 € au 1er janvier 2016 par jour et par enfant gardé.

En emploi direct pour une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile, **votre Caf prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié** : le montant de la prise en charge partielle de la rémunération du salarié dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

Plafonds de revenus 2014 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2016			
Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 509 € *	45 575 € *	45 575 € *
2 enfants	23 420 € *	52 044 € *	52 044 € *
3 enfants	26 331 € *	58 513 € *	58 513 € *
au delà de 3 enfants	+ 2 911 €	+ 6 469 €	+ 6 469 €

* Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels maximums de la prise en charge par la Caf en cas de rémunération directe du (de la) salarié(e) en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2014 au 31 mars 2016)				
Âge de l'enfant	- de 3 ans	460,93 €	290,65 €	174,37 €
	de 3 ans à 6 ans	230,47 €	145,34 €	87,19 €

Pratique :

- Dès l'embauche de votre salarié incluant la période d'essai ou d'adaptation, pensez à faire votre **demande de complément de libre choix de mode de garde auprès de votre Caf**. Si vous tardez, vous risquez de ne pas bénéficier de l'intégralité de l'aide à laquelle vous avez droit.
- À réception de votre demande, la Caf déclare l'emploi de votre salarié au centre Pajemploi. Vous pourrez ensuite déclarer chaque mois la rémunération de votre salarié sur le site www.pajemploi.urssaf.fr. Le centre Pajemploi calcule les cotisations prises en charge par la Caf et vous indique la part éventuellement à votre charge. Il adresse à votre salarié l'attestation d'emploi, qui vaut bulletin de salaire (va changer au printemps).
- Si vous avez à la fois recours à une assistante maternelle et à une garde à domicile, le cumul des prises en charge partielles de la rémunération de chaque salariée est possible sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre Caf.
- Selon le mode de garde, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pour l'emploi d'une assistante maternelle ou pour l'emploi d'une personne à domicile.

Les cotisations sociales :

- 100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ;
- 50 % pour l'emploi d'une garde à domicile dans la limite mensuelle de 447 euros pour les enfants de moins de 3 ans et de 224 euros pour les enfants de 3 à 6 ans.

Vous pouvez simuler le montant des aides versées par la Caf à la rubrique suivante Espace Mon compte si vous êtes allocataire ou Aides et services, dans le cas contraire. Pour toutes autres informations, renseignez-vous auprès de votre Caf.

<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>

Le brossage des dents chez le jeune enfant



L'émail des dents de lait est fragile, plus encore que celui des dents définitives. Il est bon d'habituer le bébé au brossage des dents dès les premières années de sa vie pour que ce geste devienne routinier. Cela stimule les gencives et facilite la dentition. Il est recommandé d'amener l'enfant chez le dentiste dès l'âge de 1 an pour l'habituer à l'examen et, par la suite, de prendre rendez-vous 1 fois par an environ.

Les facteurs de risque des caries sont :

- la consommation fréquente de jus et d'aliments sucrés;
- dormir avec un biberon de lait ou de jus de fruit (contact prolongé du liquide sucré avec les dents);
- un brossage non quotidien des dents;
- le manque de fluor;
- une question de gènes (la tendance à avoir des caries peut être héréditaire; les membres d'une même famille ont alors beaucoup de caries).

Il arrive que les parents se disent : « Puisque ce sont des dents de lait, une carie n'est pas si grave. » Cependant, l'entretien des dents de lait est très important : ces dents primaires définissent le visage de l'enfant, orientent les dents définitives dans la bonne position, et sont essentielles pour apprendre à manger et à parler.

➤ Hygiène dentaire : apprendre les bons réflexes à son enfant de 1 à 3 ans :

Avant 6 mois : Dès la naissance, il est recommandé de commencer à nettoyer les gencives et les muqueuses nettoyage avec une compresse humide du bébé après la tétée/le biberon en les frottant délicatement, à l'aide d'une compresse humide et propre, que vous n'utiliserez que pour son hygiène dentaire, cela quotidiennement.

Après 6 mois : Dès que la première dent apparaît, on peut la brosser doucement mais régulièrement, avec la première brosse à dents à dents une petite brosse à dents à poils souples. Il est bon de le faire après chaque repas et au coucher. Nettoyez aussi les gencives. Les caries peuvent d'ores et déjà s'installer, plus connues sous le nom de caries du biberon, en général très douloureuses. Il est conseillé de ne pas laisser trop longtemps à l'enfant un biberon rempli de liquide sucré.

Choisir sa première brosse à dents

Les premières brosses à dents, vendues en grandes surfaces et en pharmacies, sont généralement indiquées pour les 2-6 ans. Néanmoins, celles-ci peuvent être utilisées dès 1 an, à condition bien sûr que le brossage ne se fasse que sous la stricte surveillance d'un adulte. Certaines brosses sont adaptées aux tout-petits : la tête est petite, en rapport à la bouche, le manche, à l'inverse, est gros, pour faciliter sa prise en main. **Quant aux poils, ils doivent être souples.** Ainsi, ils peuvent se faufiler dans tous les recoins, sans pour autant agresser la gencive. Pensez à renouveler régulièrement sa brosse à dents.

Les premiers brossages de dents

Un enfant peut commencer à se brosser les dents avec une brosse adaptée dès la première dent de lait. Il peut le faire lui-même ou bien aidé d'un des parents tant que sa dextérité manuelle ne lui permet pas. **À cet âge, les enfants adorent imiter leurs parents/assistante maternelle.** Pour lui donner envie de se brosser les dents, la meilleure solution, c'est donc de montrer l'exemple. Avant 18 mois, le brossage se fait à l'eau uniquement. Mieux vaut ne pas inclure de dentifrice tant que l'enfant ne maîtrise pas sa déglutition, par conséquent le rinçage.

Choisir son premier dentifrice

Tout comme les premières brosses à dents, les premiers dentifrices s'achètent en grandes surfaces et en pharmacies. Pour assurer aux enfants le juste apport de fluor, il est nécessaire de choisir le dentifrice qui convient à sa tranche d'âge. Par exemple, jusqu'à 2 ans, la dose de fluor contenue dans le tube doit se situer entre 500 et 1000 ppm. Entre 2 et 6 ans, la concentration en fluorure est située entre 1000 et 1450 ppm. Pour encourager l'enfant à ouvrir la bouche, demandez-lui de « piailler comme un oiseau », pour brosser les dents avant. Pour les dents arrière, demandez-lui de « rugir comme un lion ».

Fréquence, quantité, durée : les règles du brossage

Jusqu'à 3 ans, l'enfant peut se contenter de deux brossages quotidiens. Évitez de "zapper" le brossage du soir. En effet, c'est la nuit, lorsque la production salivaire diminue, que les bactéries en profitent pour se propager et s'attaquer aux dents. Quant à la quantité de dentifrice, sachez qu'il n'est pas nécessaire d'en abuser. La bonne dose se compare à la taille d'un petit pois : il s'agit en fait d'une largeur de brosse à dents.

La durée du brossage s'adapte en fonction de l'enfant, l'important étant qu'à 3 ans, il dure environ 2 minutes.

Brossage de dents : apprendre à son enfant les gestes adaptés à son âge

Chez l'enfant, le brossage est étroitement lié à sa dextérité. Inutile de vouloir qu'il se brosse les dents de la même manière que vous, il en est incapable. Il faut donc lui apprendre des mouvements qui lui soient adaptés. Ses dents étant petites, il n'est pas encore nécessaire qu'il en brosse les faces externes ou internes. En ne brossant que les surfaces masticatoires, les poils de la brosse atteignent en effet le reste de la dent. Montrez-lui comment se laver les dents en effectuant un mouvement de va-et-vient sur ces surfaces masticatoires. Pour bien nettoyer, il est nécessaire de faire une dizaine d'allers-retours. Lui donner un nombre de mouvements, tel que 10, lui permet de se repérer plus efficacement que dans la durée (1 minute par exemple). Pour l'aider, instaurez ensemble un parcours, afin de ne pas oublier de surface. Vous pouvez par exemple le faire démarrer par le haut, de la gauche vers la droite, puis faire de même en bas.

Quelques règles d'hygiène supplémentaires

- Surveillez tout ce que votre nouveau-né porte à sa bouche. En effet, sa bouche ne contient pas les bactéries qui causent la carie dentaire : **celles-ci lui sont transmises par les jouets et par des objets contaminés par de la salive d'adulte. Par exemple, ne mettez jamais sa tétine et sa suce dans votre bouche avant de les lui donner.**
- Pour les mêmes raisons, votre bébé doit avoir sa propre brosse à dents et il ne doit la partager avec personne.

<http://www.infobebes.com/Bebe/Quotidien/Hygiene/Hygiene-dentaire-de-Bebe/Apprendre-a-son-enfant-a-se-brosser-les-dents>

<http://naitreetgrandir.com/fr/mauxenfants/sante/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-enfant-hygiene-dentaire-soin-dent>



Paysage d'hiver :



Matériel nécessaire :

- Une feuille blanche
- Une feuille imprimée avec des modèles de bonhommes de neige (différentes tailles)
- du coton de différentes couleurs si possible
- des gommettes en forme d'étoiles et de flocon de neige
- de la laine rouge pour l'écharpe du bonhomme de neige
- de la colle
- un feutre noir fin

Réalisation :

- Imprimer un modèle de bonhomme de neige
- Colorier, coller la laine pour l'écharpe et découper le ou les bonhomme(s) de neige grenouille
- Coller les gommettes, les bonhommes de neige et le coton sur la feuille blanche

<http://nounouaxelle.centerblog.net/rub-activites-manuelles-hiver-.html>

Petit escargot

Petit escargot,
Porte sur son dos,
Sa maisonnette.

Aussitôt qu'il pleut,
Il est tout heureux,
Il sort sa tête.



Tarte aux pommes



Ingrédients

- 200g de farine de froment
- 200g de sucre
- 200g de chocolat à pâtisserie
- 4 œufs
- 200 g de beurre
- 20 smarties
- 1 sachet de sucre vanillé

Préparation :

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).
Beurrez et farinez un moule à cake.
Coupez le chocolat en petit morceau.
Battez les jaunes d'œufs, le sucre et le sucre vanille en une mousse légère.
Faire fondre le beurre, ajoutez-le aux jaunes d'œufs et mélangez (le beurre ne doit pas être chaud). Ensuite, incorporez-y la farine doucement.
Ajoutez-y les morceaux de chocolat.
Battre les blancs d'œufs en neige et les incorporez à la pâte en mélangeant délicatement. Remplissez le moule et faire cuire au four pendant environ 30 minutes.

Pour ce décor, il vous faut du chocolat fondu, que vous verserez délicatement sur toute la surface du gâteau.

En utilisant de la pâte d'amandes colorée, sculptez le "visage" de la chenille, un smarties pour le nez, deux petits bouts de pâte d'amandes blanches avec un point de chocolat pour les yeux. Sur le dessus, smarties et paillettes chocolat de couleur, et pour les pattes, de simples petits moulages de pâte d'amandes colorée.